



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
17 JUIN 2014**

- PRÉSENTS** : Mme V. MORON, Présidente  
Mme I. GIANNATTASIO, Vice-Présidente  
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
- Mmes M. CALAME, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY  
MM. R. BONO, A. GOMEZ, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER
- M. R. GUNTER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint
- INVITÉS** : M. M. MONNARD, SIG  
MM. M. WEIL et L. CHABOT, Urbaplan
- EXCUSÉS** : Mme M. GAY  
M. P. BOUVIER, Adjoint
- ABSENT** : M. C. BRUHIN

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

En préambule, **Mme la Présidente** salue la présence de MM. Monnard, Weil et Chabot. Elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote sur leur accord d'auditionner les invités dans le cadre des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 9 oui.

**Mme Putton** rejoint la séance.

## 1. CHAUFFAGE À BOIS

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Gunter** qui présente M. Michel Monnard, responsable de l'activité thermique auprès des SIG, dont dépend la chaufferie à distance de la Commune.

M. Monnard fait une brève rétrospective de la situation en rappelant la mise en service du réseau en 2006 avec une chaudière à plaquettes, l'importance des charges d'exploitation sur cet équipement, les pannes récurrentes de celle-ci, quasi quotidiennes en 2013, et notamment l'incapacité du fournisseur à faire face au souci lié à ce matériel. La chaudière à mazout, installée à titre d'appoint, a donc pris le relais pendant la réalisation d'une étude de détail permettant d'identifier au plus juste les besoins et changements nécessaires.

M. Monnard mentionne qu'il est d'ores et déjà décidé de ne pas continuer avec une chaudière à plaquettes. En effet, la qualité du bois étant médiocre, cela génère des problèmes de cendres et un encrassement des conduits nécessitant un ramonage trois fois par semaine (CHF 150'000.--/an au lieu des CHF 30'000.--, initialement prévus au budget). Dans ces conditions et avec de tels frais d'entretien, il est tout à fait impossible d'amortir l'installation.

Le remplacement de cette chaudière défaillante, devant produire 400 KW mais n'ayant jamais pu fonctionner au-delà de 300 KW sinon tout le foyer menaçait de s'effondrer, par deux chaudières de 200 KW fonctionnant à l'aide de pellets, sera entièrement à la charge des SIG (liés par contrat) et ne présente que des avantages.

En effet, le pellet plus dense en énergie, réduira le nombre de livraisons nécessaires. En outre, il produit moins de cendres, facilite le traitement de la fumée et, de fait, assure la longévité des appareils de production. Les deux chaudières pourvoient une meilleure couverture du chauffage à bois sur l'année, de l'ordre de 80% au lieu des 75% escomptés avec une seule.

M. Monnard reconnaît aisément l'erreur des SIG de ne pas avoir communiqué l'arrêt de la production du chauffage au bois à l'Exécutif et s'en excuse. Toutefois, ils avaient planifié de venir en parler une fois les résultats de l'étude connus afin de présenter des arguments solides.

Il indique encore que la livraison et la mise en service de la nouvelle installation sont prévues pendant les vacances scolaires d'octobre 2014.

**M. Gunter** le remercie de sa présentation et invite les Conseillers (ères) municipaux (ales) à poser leurs questions.

**M. Schopfer** s'inquiète de l'expérience des SIG au sujet des nouvelles chaudières proposées.

M. Monnard précise qu'en 2006, les SIG et le mandataire avaient zéro expérience du chauffage à bois. Depuis, les SIG ont visité de nombreuses exploitations qui fonctionnent correctement. En outre, le nouveau mandataire choisi est un spécialiste et bénéficie d'une excellente expérience avec des chaudières à bois d'origine autrichienne.

**M. Bono** s'enquiert de savoir, si la décision de se chauffer au bois ne devait être prise qu'aujourd'hui (au lieu de 2006), les SIG conseilleraient ce type d'installation.

M. Monnard lui répond résolument par l'affirmative en cas d'utilisation du bois. La chaudière à mazout est uniquement là pour l'appoint. Il rappelle que l'ancienne chaudière à mazout (300 à 350 KW) a été changée pour une plus grosse (800 KW) et offrant donc une meilleure fiabilité. Dans ces conditions, il est judicieux d'avoir un système mixte.

**Mme Calame** demande si les usagers vont bénéficier d'une rétrocession dans la mesure où les SIG vendent le chauffage à bois plus cher que celui au mazout.

M. Monnard lui indique que cette information n'est pas correcte car actuellement le mazout est facturé aux usagers à 11,5 cts au lieu de 15 cts car les SIG ont pris la décision d'assumer leur erreur. Il précise en outre qu'il s'agit de la moitié du prix qui permettrait d'amortir les installations.

**Mme Calame** poursuit en demandant si le remplacement des chaudières impliquera un changement de matériel pour les utilisateurs raccordés au système.

M. Monnard lui répond que cette modification n'aura aucune incidence, ni financière ni sur le matériel de raccordement. D'autre part, il précise que l'utilisation du pellet nécessitant moins de place de stockage, les SIG vont récupérer la moitié du silo pour installer des accumulateurs d'eau chaude, permettant d'augmenter encore la part d'énergie renouvelable.

**Mme Calame** demande si les SIG sont capables de garantir que 80% du chauffage sera assuré au bois.

M. Monnard souhaite relativiser et comprend parfaitement la préoccupation des usagers raccordés par conviction écologique. Il assure être au-dessus des 80% si le système fonctionne comme les SIG l'ont prévu et ils n'ont aucune raison de s'inquiéter, puisqu'ils ont changé de fournisseur.

**Mme Calame** se renseigne sur la possibilité de profiter du changement de chaudière pour étendre le réseau.

M. Monnard ne souhaite pas raccorder plus de monde qu'actuellement dans le courant de l'année qui vient. Peut-être à moyen terme si tout fonctionne correctement car l'installation permet une légère marge d'extension. Ceci étant, les nouveaux clients devront s'engager à payer 22 cts, comme dans d'autres communes genevoises.

**M. Hugon** s'inquiète des nouveautés en matière de filtre.

M. Monnard rappelle que les normes fédérales ont changé en 2007. Pour des raisons politiques, M. Cramer a promis qu'en 2012 Genève serait aux nouvelles normes alors que le délai autorisé courrait jusqu'en 2017. Des travaux avaient été effectués pour mettre l'installation de 2006 aux nouvelles normes. Il précise que toute nouvelle installation doit forcément respecter les normes dès leur mise en service et que celles relatives au filtre le seront plus facilement avec les pellets qu'avec les plaquettes (rapport aux cendres dégagées).

**Mme Calame** demande si les pellets sont produits localement.

M. Monnard l'informe qu'il y a actuellement trois possibilités, toutes des plus sérieuses. La première est Serbeco dont les pellets sont fabriqués en France voisine; la seconde est Bise, société fournie par une de plus grosses scieries suisses (Echallens); la dernière est une société sur Genève, pas encore prête pour cette année. L'offre est donc plus importante que la demande. Les SIG privilégient des fournisseurs distants de 150 km au maximum.

Il conclut en mentionnant un dernier avantage du pellet : sa qualité étant normée, elle est mieux contrôlée. De plus, lors de sa fabrication, les trois fournisseurs mentionnés ci-dessus brûlent leurs écorces pour produire la chaleur nécessaire au séchage des pellets, que l'on peut dès lors considérer comme intégralement renouvelables.

**Mme la Présidente** remercie vivement M. Monnard pour son intervention et ce dernier quitte la séance.

## 2. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

**Mme la Présidente** passe la parole à MM. Weil et Chabot, d'Urbaplan.

MM. Weil et Chabot, d'Urbaplan, ont réalisé l'étude qu'ils présentent conjointement au Conseil municipal.

M. Chabot fait un bref rappel des enjeux auxquels Chancy doit faire face, notamment la forte augmentation de la population, donc une utilisation accrue des espaces publics. La Commune possède de grands terrains au centre du village et il est nécessaire de les utiliser pour créer un « cœur du village ». Cette amélioration du cadre d'accueil permettra la conservation de la qualité de vie du village.

Le centre actuel est composé de jolis espaces verts et fleuris et d'autres très cloisonnés, (préau et minéral) que les parkings encombrant en dégageant malheureusement un caractère routier très fort. En outre, les cheminements piétons sont dans l'ensemble peu confortables et inadaptés à certains usagers. Certains endroits sont délaissés ou sous-exploités. Ces différentes remarques ont contribué à l'établissement de l'étude présentée.

Le processus de travail s'est établi comme suit :

- Phase 1 : consolidation du programme printemps et été 2013 ✓
- Phase 2 : concept d'aménagement automne 2013 ✓
- Phase 3 : avant-projet d'aménagement et estimation des coûts
- Phase 4 : réalisation des travaux

Une fois la présentation achevée, MM. Chabot et Weil répondent aux questions des membres du Conseil municipal.

Les aménagements prévus seront présentés à la population en temps voulu.

**Mme la Présidente** remercie MM. Weil et Chabot pour la qualité de leurs explications.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 10 oui.

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mme la Présidente** annonce que les promotions auront lieu le vendredi 27 juin 2014 et que les Conseillers(ères) municipaux(ales) sont invités à défilier. Le rendez-vous est fixé à 18h45 sous le préau couvert.

### 5. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

#### a) Travaux sur la route de Bellegarde (à l'intérieur du village)

**M. Gunter** indique que les travaux actuels concernent le changement des conduites d'eau potable, en préambule de la pose du revêtement phono absorbant. Il précise que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le pont de Chancy sera totalement fermé à la circulation et que ceux-ci seront donc facilités entre le café du Virage et le chemin de l'Ecole.

**M. Gunter** mentionne que la Commune a demandé l'ajout d'un éclairage au niveau de l'arrêt de bus devant la bibliothèque. S'agissant d'une route cantonale, un financement et une autorisation doivent être demandés. Le Canton est prêt à entrer en matière mais doit encore vérifier que cela rentre dans le budget.

**M. Gunter** a tout de même fait remarquer que le manque de lumière à cet endroit génère un sentiment d'insécurité. Il trouverait également dommage que pour quelques milliers de francs, certains travaux soient remis à plus tard alors que la route sera déjà complètement refaite. Et au final coûteront donc plus cher.

**M. Gunter** rappelle que, souhaitant profiter de l'ouverture de la route, la Commune a demandé la pose de tube en attente de la fibre optique. L'élargissement de la fouille induite par la distance à respecter entre les différents tubes (eau, électricité, fibre optique) étant difficilement réalisable, sous le trottoir, l'alternative serait d'utiliser l'ancienne conduite. Toutefois, l'installation de la fibre optique semble être actuellement en « stand by » du côté des SIG; aucune aide au financement ne sera fournie.

**M. Beuchat** confirme que les anciennes conduites de Champlong sont déjà en attente d'être utilisées pour la fibre optique et que la route de Bellegarde est presque totalement équipée, excepté entre le chemin de l'Ecole et le Café de la Place.

**M. Gunter** indique encore que la pose du revêtement phono absorbant est prévue début août et que le chantier fonctionnera à la palette.

#### **b) Programme de géothermie 2020**

**M. Gunter** mentionne que ce projet (conférence de presse du 10 juin par MM. Barthassat, Hodgers et Brunier, nouveau directeur des SIG) fait partie du programme de prospection visant à mieux connaître les propriétés du sous-sol du bassin genevois. Aucun forage ne sera effectué dans les trois prochaines années, il s'agit uniquement de prendre des relevés des données du sous-sol genevois. Aucune nuisance particulière liée à la technique, onde sonore, déjà employée dans d'autres projets dans le canton, en résultera.

Les premiers tests auront lieu entre Avusy et Chancy dans le courant de la deuxième quinzaine d'août. Un permis de prospecter devra être délivré et les communes concernées vont être consultées ainsi que les propriétaires des terrains qui doivent donner leur aval. Une journée « portes ouvertes » sera organisée mi-août, vraisemblablement à la salle communale de Sézegnin, afin de présenter leurs travaux et faire une courte démonstration de la technique.

#### **c) Remerciements**

**M. Gunter** remercie **Mme Calame** et le secrétariat pour l'organisation de la journée de la propreté ainsi que tous les Conseillers(ères) municipaux(ales) qui y ont participé. Cette manifestation est une action importante même si l'influence voulue n'est pas toujours atteinte et offre un bel exemple de la part de la Commune.

#### **d) Aménagement**

**M. Beuchat** évoque les différentes opportunités d'acquisition de bâtiments bordant la zone « cœur vert » de Chancy. Ces dossiers sont toujours à l'étude. En ce qui concerne l'achat du presbytère notamment, la Commune n'a toujours pas de réponse satisfaisante quant à son financement.

#### **e) Rénovation de l'immeuble communal, route de Bellegarde 18, 20, 22**

**M. Beuchat** indique que l'étude de rénovation énergétique du bâtiment a été stoppée jusqu'à ce que la Commune ait une vision claire sur les différentes opportunités d'acquisition qui se profilent. Dans l'immédiat, la Commune va procéder au changement de la chaudière qui arrive en fin de vie, tout en s'assurant que le matériel installé soit compatible avec les autres travaux d'assainissement énergétique envisagés.

#### **f) Bâtiments en projet sur la route de Bellegarde 91-93**

**M. Beuchat** signale que le projet comprend la démolition des bâtiments existants et la construction de deux immeubles, soit une trentaine d'appartements. Le préavis lié à la demande d'autorisation déposée doit être rendu mi-juillet.

**M. Beuchat** suggère que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie se réunisse afin de pouvoir examiner ce nouveau projet et être à même de rendre un préavis sensé. D'après une discussion avec M. Barro, architecte-promoteur, ce dernier serait toujours d'accord de revendre les terrains au prix d'acquisition, sous réserve d'un dédommagement des honoraires sur les études entreprises et déjà effectuées.

#### **g) Rives de Chancy**

**M. Beuchat** rappelle qu'il s'est rendu à une audience, en avril, au sujet du recours fait par la Commune contre ce projet. Suite à celle-ci, l'information suivante est parvenue à la Mairie la semaine dernière : Coprolem doit fournir aux juges des cotes précises sur les plans fournis avec la demande d'autorisation de construire sous deux semaines, faute de quoi les juges ne seraient pas en mesure de statuer.

Il semblerait donc que le recours de la Commune soit totalement fondé et fort bien argumenté.

#### **h) Déchetterie**

**M. Beuchat** communique qu'il a délégué les statistiques au secrétariat. Suite à l'établissement de ces dernières, une légère baisse du taux de tri a malheureusement été constatée. Ceci pourrait être lié aux nouveaux habitants, peu sensibilisés aux pratiques de la Commune en la matière. Peut-être serait-il judicieux de refaire une information massive en plus de l'installation de panneaux d'information aux déchetteries, mentionnant notamment les dates de levée des objets encombrants et différents conseils.

#### **i) Gravières - chemin de Champlong**

**M. Beuchat** a rencontré l'inspecteur cantonal des gravières, M. Piccino, au sujet des problèmes liés à la gravière Mory. En particulier, le fait que tous les écoulements soient bouchés suite au remblai du côté d'Avusy que la pluie a fortement endommagé. La végétation ayant commencé à reprendre, il semblerait que ce problème soit quasi résolu.

En ce qui concerne la remise en état de la gravière côté Chancy, les travaux de réfection devraient être effectués mi-octobre 2014 (prévus depuis début 2013...).

#### **j) Projet de captage d'eau potable en France voisine**

**M. Beuchat** a été approché par le géologue cantonal, M. De Loscobos, car la communauté de communes du Genevois (du côté de Valleiry) souhaite faire un forage dans la nappe du Genevois pour alimenter sa population en eau potable. Ce forage serait effectué dans le prolongement de la plaine de Vers-Vaux à proximité de la borne n° 1. Un périmètre de protection sera établi (y compris en Suisse) notamment au niveau des pesticides. Le Département de géologie, sols et déchets devrait prendre contact avec les propriétaires des parcelles impactées afin d'obtenir leur accord. La Commune n'a aucune raison de s'opposer à ce projet.

#### **k) Rendez-vous police**

**M. Beuchat** mentionne le rendez-vous à venir avec la police suite aux lettres envoyées au Département concernant les excès de vitesse récurrents dans le village. La discussion s'axera donc principalement sur les mesures à prendre pour ralentir le trafic sur la route de Bellegarde, notamment la possibilité d'installer un radar.

#### **l) Sunpower**

**M. Beuchat** indique que cette association, qui avait approché la Commune pour la pose des panneaux solaires sur le toit de l'école, souhaite promouvoir des petits panneaux photovoltaïques à suspendre à l'extérieur du balcon, capables de fournir une partie de l'électricité de l'habitation. Il n'est prévu aucune subvention communale pour soutenir ce projet, pour autant la Commune ne s'opposera a priori pas à leur installation.

**M. Beuchat** confirme d'autre part que la centrale solaire fonctionne toujours mais l'affichage n'est plus visible car suite au changement de la carte SIM il faut la reprogrammer.

## **6. PROJET DE RÉOLUTION**

### **a) Proposition relative à la nomination d'un officier du Corps de sapeurs-pompiers de la commune de Chancy**

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de résolution et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

**M. Gunter** reprend brièvement l'historique de la compagnie des sapeurs-pompiers de la Commune et de l'implication de M. Gallay en son sein.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

## **7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

### **a) Commission des finances**

**M. Bono** souhaite que la commission des finances se réunisse afin d'étudier les phases des différents projets et déterminer ainsi leurs priorités.

**M. Gunter** approuve et suggère que M. Solèr, fiduciaire, soit également présent.

### **b) Commission de la circulation et de la sécurité routière**

**M. Hugon** mentionne la séance participative organisée au sujet du réaménagement des chemins de Champlong et Raclerets avec les représentants de Citec et ceux des copropriétés bordant ces deux voiries.

Les commissaires sont priés de présenter des idées à la rentrée au sujet de la signalisation du cheminement des écoliers sous forme de pictogramme ainsi qu'un plan affiné des passages.

### **c) Commission des affaires sociales, sports et loisirs**

**Mme Stroudinsky** mentionne les points suivants :

- la séance des Crocolions et la décision prise, entre autres et afin de ne pas pénaliser ses finances, de demander aux parents de payer l'écolage par mois d'avance. Ces versements seront suivis de près afin qu'un éventuel problème soit rapidement identifié;
- la Fête des enfants aura lieu samedi 21 juin 2014;
- une demande d'entrevue avec les éducateurs hors murs de la FASE afin de discuter des problèmes récurrents dès que les beaux jours arrivent (bruit, saleté);
- le Festival Antigel et la possibilité de collaborer à sa prochaine édition (février 2015);
- la promotion du Jardin Robinson.

### **d) Commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25**

**M. Meylan** indique la réception de l'immeuble mercredi 18 juin à 8h30 sur site.

**M. Gunter** ajoute que suite à celle-ci, certains travaux supplémentaires seront à effectuer.

**M. Gunter** précise que la procédure pour l'attribution des logements sera la suivante :

- vérification par la Régie des dossiers déposés par les demandeurs de logement (critères financiers);
- convocation de la commission des affaires sociales, sports et loisirs, pour que la Commune puisse choisir les locataires, parmi les dossiers envoyés par la Régie, en appliquant le règlement de la politique de Chancy;
- validation de l'attribution de l'appartement par l'Office du logement.

Les emménagements seront donc vraisemblablement pour août, voire septembre 2014.

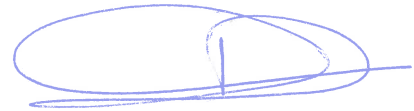
S'ensuit une discussion au sujet de la lenteur de l'Office du logement et de la charge financière totalement à perte que cela implique pour les Communes construisant des LUP.

**M. Hugon** communique qu'il a été contacté par M. Reifer, directeur à l'Office de police, suggérant qu'une présentation pourrait être organisée au sujet du déplacement de la caserne des Vernets à la place de tirs d'Epeisses et des incidences que cela pourrait avoir sur la région.

**Mme la Présidente** lève la séance à 22h55.



La Présidente du Conseil municipal  
Valérie Moron



La Secrétaire du Conseil municipal  
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz